



La Pie Qui Chante

Rosa Lëtzebuerg a.s.b.l.
60 rue des Romains - LU 2444 Luxembourg

EDITORIAL

Léif Memberen, chers membres,

une bonne et heureuse année à vous tous. Que l'année 2008 exauce vos vœux et les nôtres en tant que militants associatifs, afin que le Luxembourg continue sur la bonne voie vers une égalité des droits.

Car cela bouge sur quelques thèmes qui nous tiennent à cœur. En effet, tout d'abord, le 9 mai 2007, le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale sur l'état de la Nation, a prononcé ces mots: "Fest steet awer elo schon, dass den direkte Steierregime vun de Bestuetenen op d'Leit déi am Partenariat zesammen liewen, ausgedehnt gett." *

Et puis, allant plus loin, M Juncker, lors du briefing à la presse le 6 juillet 2007, a exprimé son souhait d'ouvrir le mariage aux couples homosexuels. Questions avec débat, résolution et motion n'ont pas tardé à être à l'ordre du jour de la Chambre des députés (lire pages suivantes).

Toutefois, rien n'est encore décidé. Le PCS semble être tiraillé de l'intérieur entre des mouvements progressistes et d'autres encore très conservateurs. Il est vrai que le programme du gouvernement pour la période de législation 2004-2009 ne prévoit que l'engagement de réflexions sur l'ouverture du mariage à tous et sur la réforme de l'adoption. Il est vrai aussi que les deux questions sont intimement liées. Rappelons-nous les discussions lors du vote sur le partenariat il y a trois ans, quand un des arguments pour ne pas ouvrir le mariage à tous les couples était précisément qu'une telle ouverture permettrait aux couples homosexuels d'adopter. S'il s'avère que la future loi amendée sur l'adoption ne limite plus le droit d'adopter aux couples mariés, mais l'accorde également aux individus, quel que soit leur état civil, un important verrou qui a bloqué jusqu'ici l'ouverture du mariage aura sauté. Mais on n'en est pas encore là. Nous verrons si la nouvelle année nous amènera de bonnes nouvelles.

François Diderrich
Président de RL

* Il est d'ores et déjà certain, que le régime fiscal direct des conjoints sera applicable également aux personnes vivant en partenariat.



Des années si lisses

L-N Gagnou

Pour cette fin d'année 2007, La Cerisaie s'offre un nouveau site et une nouvelle couverture et c'est le roman de L-N Gagnou, Des années si lisses qui ouvre le bal dans la collection Ceriselles.

Les éditions de La Cerisaie publient essentiellement de la littérature féminine. La collection Ceriselles présentent un regard sur l'homosexualité féminine. La collection Singulière ouvre sur des parcours de femmes, avec des auteurs féminins ou masculins. La collection Polardises accueille quant à elle les romans policiers.

Extrait :

“Car les petites soeurs, un jour, elles cessent de vous aimer. Vous entendiez leurs rires, leurs serments leurs confidences. Elles vous sautaient au cou, vous serraient dans leurs bras, elles n'avaient pas assez de mots pour vous dire leur tendresse, et vous n'aviez pas assez de cœur pour contenir toute votre joie. Et puis la source, brutalement, se tarit; vous attendez des paroles qui ne sont plus prononcées, des gestes qui ne sont plus même esquissés. À quoi bon le souligner, le reprocher? Les amours qui se meurent sont déjà des amours mortes. Et vous reprenez votre chemin, plus seule, plus lourde. Vous n'aurez plus de petite soeur.”

Le mot de l'auteure :

Un roman sur l'histoire de la perte d'une affection, du deuil fragile auquel nous parvenons, de tous les retentissements que cette privation va avoir



sur notre vie, et partant sur celle des autres, de celle que l'on aime. Une interrogation sur les effets désastreux du silence, cette lente dérive dans laquelle il nous entraîne, alors que nous le croyons protecteur.

Le mot de l'éditrice :

Dans son deuxième roman, L-N Gagnou explore avec finesse et acuité ces jours sans fin où l'angoisse de la mort ravive les douleurs inexprimées.

Laurence puise la force d'aller apaiser le passé en s'appuyant sur l'amour d'Hélène, sa compagne, au rythme des gestes quotidiens, simples, rassurants. Son travail de musicienne baroque tient une place prépondérante dans sa vie et cette musique qui traverse les siècles vient

contrebalancer la brutale prise de conscience de la condition de mortelle, le côté éphémère de son passage sur terre.

L'auteure se sert habilement de la relation virtuelle entre Laurence et Diane pour permettre de suivre l'évolution de son héroïne. Au fil des échanges, les portes qu'elle gardait soigneusement closes s'ouvrent, les questionnements trop longtemps étouffés, ajournés, reviennent en force, les souvenirs ressurgissent, les noeuds se détricotent. D'autres liens peuvent alors se tisser avec Isabelle, sa soeur perdue de vue depuis de longues années. Ces années qu'elle pensait si lisses....

Biographie

L-N. Gagnou est l'auteur du roman La Tangente et de deux recueils de nouvelles Trois pas dans la ville et Les Innocents aux éditions Le Manuscrit.



... L'aliment de l'esprit est aussi nécessaire : Venez tous lire!!!



La bibliothèque « **Marc Grond** » vous offre un large choix de romans, essais, documents, contes, poésie, etc. à thématique LGBT (Lesbien Gay Bi Trans). Le service est gratuit, il suffit d'être membre de Rosa Lëtzebuerg.

Lieu: **CIGALE**

60, rue des Romains
L-2444 Luxembourg (Bonnevoie)

Horaires:

- les lundis et mardis de 13.00 à 17.00
- les mercredis des 16.00 à 20.00
- les jeudis de 13.00 à 19.00



Je porte plainte

Catherine Leprince

Au fil des mots, ce récit s'apparente à un monologue halluciné dans lequel chaque corridor, chaque nouvelle rencontre conduit à une impasse relationnelle. Pour savourer pleinement les méandres de l'univers métaphorique et poétique de Cécile, il faut accepter de se laisser guider par la narratrice, comme jadis on s'abandonnait aux délicieux frissons du train fantôme.

Extrait :

« Je vais le faire pour toi Cécile, pour te sauver en t'emmenant avec moi sur la crête. Tu laisseras tes mots danser seuls sur l'écran, tu abandonneras tes repères caillés pour des chaussées océaniques. Viens, fusionne avec moi, je serai ton nègre, ta marchande de voyelles, ta chair en costard. Viens, affûte une dernière fois mes armes paresseuses, et laisse-toi bronzer sous mes réverbères. Si tu as la trouille, je te tricoterai du chahut dans ta logique et... logiquement, ça marche. »

Le mot de l'éditrice :

« Cécile fuit un monde réel qui lui renvoie une image peu satisfaisante d'elle-même. Alors, pour toucher du bout des doigts une forme de bonheur, elle s'échappe dans ses rêves. Mais pour jouer les funambules, il faut savoir garder l'équilibre. Et Cécile va basculer.

Les mots qu'offre Catherine Leprince à Cécile ont une musique très particulière, très poétique. Elle crée une nouvelle alchimie entre le sens et le son. En écrivant à la première personne, l'auteure oblige le lecteur à faire corps avec l'héroïne, à ressentir ce qu'elle vit, à se perdre avec elle dans les méandres de son imaginaire. Il faut accepter de se laisser porter, dérouter, bousculer, d'oser nous confronter à une forme de folie. Qui d'entre nous ne s'est jamais évadé dans un monde inventé de toutes pièces, un monde qui rassure, qui apaise ? À quel moment Cécile décroche-t-elle ? Y a-t-il une frontière bien définie entre la "normalité" et ce que l'on appelle la folie ? Un roman intense, provocateur, drôle, dérangeant, très vital. »

Je porte plainte, roman de Catherine Leprince, a été publié aux éditions de La Cerisaie.



Comment soutenir Rosa Lëtzebuerg ?

Si vous voulez rejoindre notre association et soutenir notre travail, pensez à renouveler votre cotisation pour 2008.

Peut-être avez-vous des amis qui pourraient être intéressés aussi. Les nouveaux membres sont priés de remplir le formulaire ci-après :

Nom et prénom : _____

Adresse: _____

Nationalité *: _____ E-mail : _____

Cochez votre choix:

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Membre 20€ | Couple 30€ | Donateur 50€ | Sympathisant, étudiant, chômeur 10€ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

L'adhésion devient effective avec le virement sur notre CCPL : LU48 1111 1287 3213 0000
A envoyer à: Rosa Lëtzebuerg asbl, 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg
Ou bien par email à info@gay.lu

Si vous voulez recevoir notre courrier sous forme anonyme, veuillez l'indiquer svp

* conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif (article 1er, al. 10)

QUESTION D'ADOPTION



À la suite de la condamnation du Grand-Duché de Luxembourg par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg le 28 juin 2007 pour une non-reconnaissance d'une adoption étrangère, le gouvernement a publié le 6 juillet 2007 le communiqué suivant:

“Le Conseil de gouvernement a eu une discussion sur les implications de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en matière d'adoption. L'analyse du gouvernement est que la décision, jusqu'ici isolée, de la Cour risque d'avoir des répercussions non seulement au niveau de la législation sur l'adoption, mais pourrait également entraîner une discussion plus large autour du droit de la famille, du mariage, du divorce, de la filiation et de l'autorité parentale. Il est rappelé qu'aux termes du programme gouvernemental du 4 août 2004, le gouvernement envisage d'engager une réflexion sur la question de société que constitue l'adoption et que le ministère de la Famille et de l'Intégration a lancé un large débat à ce sujet. C'est dans ce contexte que devrait être traité le problème soulevé par l'arrêt que vient de rendre la Cour européenne des droits de l'homme.”

Lors du briefing à la presse du 6 juillet 2007, le Premier ministre M. Juncker a exprimé son souhait d'ouvrir le mariage aux couples homosexuels.

A la suite de ces déclarations et communiqués, M. Marc Angel, député, a introduit une question avec débat au sujet des procédures relatives aux adoptions d'enfants (voir le compte rendu des séances publiques de la Chambre des députés, 48e séance, jeudi 12 juillet 2007, disponible sur le site chd.lu).

M. Angel a rappelé que la déclaration du gouvernement pour la période de législation actuelle prévoit que “le gouvernement envisage d'engager une réflexion sur cette question de société.” Il a rappelé aussi la discrimination actuelle des célibataires, des couples en partenariat ou en concubinage par rapport aux couples mariés, qui eux seuls peuvent procéder à une adoption plénière actuellement, alors que le fait d'être marié n'est aucunement une garantie pour la qualité de l'éducation de l'enfant adopté ni pour la stabilité du couple. Ni l'état civil ni l'orientation sexuelle ne devraient être des critères de sélection, quand il s'agit du bien-être de l'enfant à adopter.

Avant de demander aux deux membres du gouvernement présents et concernés par la question de l'adoption, le ministre de la Justice et le ministre de la Famille, quelle était la position du gouvernement, il a indiqué que la question du mariage homosexuel le concernait également personnellement. C'est à ma connaissance la première fois qu'un député mentionne son orientation homosexuelle publiquement à la Chambre des députés et je trouve cela très louable.

M. Frieden, ministre de la Justice, a précisé qu'indépendamment de l'arrêt du CEDH le gouvernement avait depuis déjà un certain temps réfléchi à une modification de la législation sur l'adoption. Le gouvernement envisage de supprimer le régime actuel comprenant deux types d'adoption, l'adoption simple et l'adoption plénière, et de le remplacer par un régime d'adoption unique. Le contexte actuel montre que beaucoup de parents seuls, en majorité des mères, éduquent très bien leurs enfants et qu'il n'est dès lors plus opportun de refuser à des personnes seules le droit d'adopter.

M. Frieden a indiqué que ni M. Juncker ni le gouvernement n'avaient pour le moment une opinion bien déterminée sur la question de l'adoption par des couples homosexuels. La seule chose qui leur paraît sûre, c'est que la discrimination de ces couples devrait cesser dans la mesure du possible.

Mme Jacobs, ministre de la Famille, responsable de l'exécution de la loi sur l'adoption, a rappelé que, de toute façon, il faudrait respecter la convention internationale sur les droits de l'enfant ainsi que la convention de La Haye sur les adoptions internationales. Le gouvernement a demandé à la Commission nationale d'éthique ainsi qu'au Ombuds-Comité fier d'Rechter vum Kand (ORK) d'émettre chacun un avis circonstancié sur les aspects éthiques dans le domaine de l'adoption. Le volet de l'adoption ne se limite pas à la seule procédure d'adoption, mais inclut aussi les questions de l'accouchement anonyme (accouchement sous X) et de la procréation médicalement assistée (PMA).

Voilà pour ce qui est retranscrit dans le compte-rendu de la Chambre des députés (Chamberblidchen).

Nous avons pu consulter en outre le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2007 des deux commissions impliquées, la Commission juridique et la Commission de la famille, de l'égalité des chances et de la jeunesse.

Il ressort de ce procès-verbal que M. Frieden a précisé qu'une personne seule, célibataire ou ayant conclu un partenariat pourrait adopter! Dans ce cas, l'obstacle le plus important à l'ouverture du mariage tombera. Or, lorsque le droit à l'adoption ne sera plus la prérogative des couples mariés, mais que les célibataires pourront également adopter, il sera plus difficile de refuser à un couple homosexuel ce qu'on permet à une personne seule de faire.

En ce qui concerne les cas de figure plus exceptionnels tels que ceux mentionnés par M. Bettel (adoption de l'enfant procréé par insémination artificielle par la femme concubine de la mère biologique; adoption de l'enfant, né de parents biologiques, par le partenaire homosexuel d'un des parents après séparation de ces derniers), le gouvernement attend les avis demandés à la Commission nationale d'éthique et à l'ORK pour se prononcer, selon les dires de Mme Jacobs.

M. Frieden a informé que le gouvernement avait l'intention de déposer le projet de loi sur la réforme de l'adoption avant les vacances d'été 2008. Il s'ensuit que le volet relatif à l'adoption doit être discuté et résolu avant d'aborder le volet du mariage civil d'un couple homosexuel. Toutefois, la question relative au mariage civil sera certainement soulevée dans le cadre des discussions portant sur la réforme de l'adoption. Une fois le projet de loi relatif au régime de l'adoption déposé et une fois tranché officiellement la question de savoir si l'adoption sera accessible ou non à une personne célibataire, la question du mariage sera pratiquement résolue de manière indirecte.

QUESTION DE MARIAGE



Immédiatement après la question de M. Marc Angel sur l'adoption, M. Félix Braz a présenté une motion et M. Xavier Bettel a déposé une résolution qui toutes les deux cherchent à clarifier les positions officielles sur l'ouverture du mariage à tous les couples.

La motion de M. Braz demande au gouvernement de présenter sa position officielle quant à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. Les déclarations de M. Juncker dans ce sens lors du briefing à la presse le 6 juillet 2007 reflèteraient son opinion personnelle et ne pourraient être considérées comme la position officielle du gouvernement.

Voici le texte de cette motion:

“Luxembourg, le 10 juillet 2007
Dépôt Felix Braz – DÉI GRÉNG

La Chambre des député-e-s
Considérant

* que Monsieur le Premier ministre a déclaré lors de la conférence de presse consécutive à la réunion du Conseil de gouvernement du 6 juillet 2007 être d'avis qu'il fallait ouvrir le mariage civil aux couples homosexuels et que l'Etat doit éviter toutes les discriminations à l'égard des personnes homosexuelles,

* que l'élimination des discriminations doit être un souci permanent,

* que la déclaration de Monsieur le Premier ministre doit aboutir à une prise de position de Gouvernement,

invite le Gouvernement, à arrêter sa position en la matière dans les meilleurs délais.

5 signatures: Felix Braz, Claude Adam, Viviane Loschetter, Henri Kox, Claude Meisch”

La motion n'a finalement pas été votée lors de sa présentation le 12 juillet, mais M. Braz a accepté qu'elle soit renvoyée d'abord en Commission juridique pour qu'elle en discute à la rentrée (ce qui a été fait le 17 octobre). D'après l'ordre du jour de la Chambre des députés, que l'on peut consulter sur le site chd.lu, la motion a été finalement présentée au vote de la Chambre le 22 novembre. Selon M. Angel, la motion a été adoptée par la Chambre. La balle est maintenant dans les mains du gouvernement, qui doit officiellement prendre position sur l'ouverture ou non du mariage aux couples homosexuels. S'il ne le fait pas, c'est que ni le parti socialiste, partenaire de coalition, ni M. Juncker n'auront su venir à bout des courants traditionalistes au sein du PCS. Affaire à suivre donc.

Pour être complet, mentionnons encore le dépôt d'une résolution par M. Xavier Bettel, aussi lors de la séance du 12 juillet, qui a toutefois été rejetée par la Chambre. Il s'agissait d'analyser au sein de la Commission juridique et de la Commission de la famille les problèmes relatifs à la reconnaissance du mariage et de proposer une solution législative concrète pour ouvrir le mariage aux couples homosexuels. Si j'ai bien compris le procès-verbal de la séance, le texte de cette résolution n'avait pas été porté à la connaissance des députés et il faisait double emploi avec la motion de M. Braz, qui a accepté le renvoi de sa motion à cette même Commission juridique. Toutefois, je pense qu'indépendamment de cela, le rejet de cette résolution démontre encore beaucoup de frilosité parmi les députés, ceux du PCS, mais aussi parmi les députés du parti socialiste, qui ont en partie voté pour et en partie voté contre.



Rosa Lëtzebuerg a envoyé en date du 5 septembre 2007 une lettre de commentaires sur l'actuel projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration (projet de loi no. 5802).

Voici le contenu de cette lettre:

“Commission des Affaires Etrangères et Européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
A l'attn de M Ben Fayot, Président
19, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

Conc. : Avant-projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration.
Luxembourg, le 5 septembre 2007

M Fayot,

Notre association a pour objet de promouvoir les droits civils et de lutter contre toute discrimination des personnes LGBT (lesbien, gay, bisexuel et transgenre) et d'œuvrer sur les plans social, culturel et légal pour une pleine égalité des personnes et des couples LGBT.

C'est dans ce sens que nous nous permettons de vous soumettre les remarques et suggestions qui suivent afin de rendre la future loi sur l'immigration et la situation de droit qui en découle plus claire pour les couples homosexuels.

Le traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1er mai 1999, a inséré dans le traité un nouvel article 13, repris par le traité de Nice, qui prévoit que le Conseil peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée, entre autres, sur l'orientation sexuelle.

Sur la base de l'article 13 CE, le Conseil a adopté entre autres les trois directives suivantes:

a) la directive 2003/86/CE, du 22 septembre 2003, relative au droit au regroupement familial, prévoit que les Etats membres peuvent autoriser l'entrée et le séjour du partenaire non marié ressortissant d'un

pays tiers qui a avec le regroupant une relation durable et stable, dûment prouvé, ou du ressortissant de pays tiers qui est lié au regroupant par un partenariat enregistré,

b) la directive 2003/109/CE, du 25 novembre 2003, relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, renvoie, aux fins de la notion du membre de la famille, à la directive sur le regroupement,

c) la directive 2004/38/CE, du 29 avril 2004, relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner sur le territoire des Etats membres, reconnaît comme membre de la famille le partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a contracté un partenariat enregistré si, conformément à la législation de l'Etat membre d'accueil, les partenariats enregistrés sont équivalents au mariage et stipule que l'Etat membre d'accueil favorise l'entrée et le séjour du partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a une relation durable, dûment attestée.

Il est vrai que le Conseil, dans ces directives, n'a pas voulu imposer aux Etats membres la reconnaissance de partenariats ou de mariages entre personnes homosexuelles selon une législation étrangère. Le Conseil a préféré laisser aux Etats membres le choix de traiter les partenaires enregistrés étrangers en tant que membres de famille ou pas.

L'actuelle loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats ne règle en aucune manière la reconnaissance de mariages homosexuels et partenariats étrangers. Or, depuis que cette loi existe, de nombreuses personnes nous ont contacté concernant

* la non-reconnaissance de mariages homosexuels et partenariats étrangers et

* les difficultés afin obtenir une auto-risation de séjour pour les personnes ressortissants de pays tiers, problème auquel la non-reconnaissance des mariages ou partenariats étrangers est lié.

Nous avons eu à ce sujet une correspondance avec le Ministre de la Justice que nous vous joignons en annexe. A notre dernière lettre du 22 mars 2007 nous n'avons malheureusement pas encore reçu de réponse.

Dans sa réponse sur la reconnaissance de mariages homosexuels et partenariats étrangers, M le Ministre de la Justice nous a répondu que « Les effets à appliquer à ces mariages et partenariats étrangers étant ceux prévus par la loi luxembourgeoise du 9 juillet 2004 sur les partenariats. » Que cela signifie-t-il ? Serait-ce un début de reconnaissance des mariages homosexuels et partenariats étrangers ?

La future loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration est une occasion à ne pas manquer afin d'inclure dans notre droit une reconnaissance des mariages homosexuels et partenariats étrangers. Il suffit pour cela d'inclure entre autres clairement dans la définition des membres de la famille les conjoints homosexuels. La seule mention de « conjoint » risque dans la pratique d'exclure les conjoints de même sexe sous prétexte que le mariage homosexuel au Luxembourg n'existe pas et qu'il serait donc contraire à l'ordre public.

Aussi la définition des partenaires en tant que membres de la famille dans les articles 11 et 65 n'est pas sans équivoque : « le partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a contracté (qui est lié au regroupant par) un partenariat enregistré dans le respect des conditions prévues par la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats. »

Cela signifie-t-il que les partenariats étrangers sont reconnus dans la mesure où ils sont comparables au partenariat luxembourgeois ? Ou que les partenaires doivent

d'abord annuler leur partenariat étranger afin de pouvoir enregistrer un partenariat luxembourgeois ?

Là aussi, une définition plus claire, se référant à la reconnaissance de partenariats selon le droit d'un autre pays membre ou pays tiers, éviterait à ces personnes les démarches juridiques qu'elles doivent entamer aujourd'hui.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Fayot, l'expression de nos salutations distinguées.

François Diderrich
Président

Sonja Lang
Vice-Présidente »

En voilà pour cette lettre pour laquelle nous n'avons jusqu'ici pas reçu de réaction.

Il est certain, qu'une lettre envoyée par une association individuelle a peu de poids en comparaison à une action concertée entre plusieurs organisations non-gouvernementales.

C'est pourquoi nous avons immédiatement accepté de collaborer à l'avis élaboré par l'ASTI, dont un projet intermédiaire a été envoyé à la Chambre des députés et organes intéressés le 18 décembre 2007. Le texte de cet avis intermédiaire est disponible sur notre site www.gay.lu, sous la rubrique « immigration ».

Notre revendication est que le texte de la loi soit suffisamment clair de sorte que les conjoints homosexuels et les partenaires enregistrés selon un droit étranger avec un ayant-droit au séjour au Luxembourg soient également inclus dans la définition des membres de la famille.

Et, vu que la majorité de pays ne connaissent pas du tout la notion de partenariat, la loi devra également prévoir comme membre de la famille les partenaires non officialisés par un partenariat enregistré, si les partenaires se trouvent dans une relation durable, dûment prouvée.



Rappelons que nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part du ministre de la Justice à notre lettre qui lui a été adressée le 22 mars 2007 (voir la Pie de mai-juin 2007)

Il s'agissait de connaître les démarches concrètes à entreprendre par des couples homosexuels mariés ou ayant enregistré un partenariat selon un droit étranger lors de leur déménagement au Luxembourg.

Nous concevons ce silence comme un désarroi officiel, que nous soupçonnions déjà, car personne n'a pu jusqu'ici nous dire dans quelle mesure le mariage ou le partenariat de ces couples seraient reconnus aux fins de l'autorisation de séjour, de traitement par l'administration fiscale ou par la sécurité sociale.

Mais peut-être ce flou sera-t-il au moins partiellement levé dès lors que la nouvelle loi sur l'immigration et l'intégration sera votée.

Les nouvelles mesures fiscales desti-

nées aux personnes physiques, adoptées par la Chambre des députés en séance du 19 décembre 2007, contribueront certainement à plus de clarté. (www.chd.lu, voir sous Portail documentaire, Rôle des affaires, Lois et règlements publiés, loi Nr. 5801). Une de ces mesures concerne justement l'imposition des partenaires.

Imposition collective des partenaires

Les partenaires résidents dont le partenariat a existé du 1 janvier au 31 décembre d'une année fiscale

peuvent bénéficier, sur demande conjointe, de l'imposition collective (avec bénéfice de la classe d'impôt 2). L'option pour l'imposition collective est intéressante principalement lorsqu'un seul des partenaires bénéficie de revenus. Cette mesure est aussi applicable aux personnes

liées par un partenariat étranger. De plus, de nombreuses dispositions ont été prises dans la loi pour assimiler la taxation des partenaires et des contribuables mariés.



TJEMBÉ RÈD ! 

Tjenbé Rèd ! **Mouvement civique pour l'action et la réflexion sur les questions noires, métisses et LGBT en France ultramarine et hexagonale**



Notre objectif ? Rassembler et soutenir les personnes noires et métisses LGBT et leurs amis, bouger les mentalités dans les communautés africaines, antillaises et ultramarines.

Notre constat: ces personnes noires et métisses LGBT sont singulièrement exposées à l'homophobie, à la transphobie, à la sérophobie, aux infections sexuellement transmissibles ou au risque suicidaire en raison:

1. de discours religieux fondés sur une lecture littérale de la bible ou du coran
2. de discours politiques assimilant les orientations sexuelles et les identités de genre minoritaires à des perversions introduites par l'ancien colon ou esclavagiste
3. de la pression exercée par les familles élargies
4. de tabous relatifs à la seule évocation de la sexualité
5. du racisme qui touche toutes les personnes noires et métisses.

Notre implication ? Ces discours, pressions et tabous persisteront s'ils ne sont pas combattus. La résignation n'est pas une option: "Tjenbé Rèd !", en créole, ça veut dire: "Accroche-toi !"

Vous voulez vous informer, nous parler, nous soutenir ou nous rejoindre dans nos activités conviviales ou militantes (culture et société, politique, santé, international) ?

Ligne d'écoute et d'information: (0033) 06 10 55 63 60

courriels: contact@tjenbered.fr

MSN: tjenbered@hotmail.fr

Internet: www.tjenbered.fr

LA MARMITE DE LA PIE par Lola Van de Beef



Chères petites gourmandes et chers grands gourmands, bonjour,
Après des fêtes lourdes et grasses, je vous propose un peu de légèreté avec ma somptueuse **Mousse au Champagne et kiwis « Frida »**.

Pour quatre estomacs :



- 1 flûte de champagne ;
- 200g de fromage blanc ;
- 3 à 4 kiwis mûrs à point ;
- 30g de sucre semoule ;
- 1 cuil. à soupe de sucre glace ;
- ¼ cuillère à café de cannelle ;
- 2 cuil. à café de jus de citron ;
- 2 œufs ;
- une pincée de sel ; et
- 3 feuilles de gélatine.

Vous avez tout, alors c'est parti !

Tout d'abord, faites ramollir les feuilles de gélatine dans de l'eau minérale froide.

Versez les jaunes d'œufs dans un saladier avec la cannelle et faites-y dissoudre le sucre semoule en remuant jusqu'à ne plus sentir les grains sous votre doigt.

Faites chauffer le champagne à feu doux (moi, je ne prends qu'une bonne vieille Veuve Clicquot et n'hésitez pas à vous servir une coupette au passage, après tout, cuisiner doit rester un plaisir). A ébullition, retirez du feu et mélangez le champagne avec les jaunes d'œuf. Reversez la préparation dans la casserole et remettez sur le feu en remuant pendant cinq minutes sans faire bouillir. Retirez du feu de nouveau et faites-y fondre la gélatine en fouettant. Laissez tiédir et ajoutez au fouet le fromage blanc bien frais.

Montez les blancs d'œuf en neige en y incorporant progressivement le sucre glace et une pincée de sel, puis malaxer très délicatement à la préparation. Versez celle-ci dans quatre ramequins chemisés de film alimentaire. Enfermez-les au frigo deux bonnes heures.

Epluchez tous les kiwis sauf un. Coupez-les en deux morceaux et passez-les au mixeur avec le jus de citron. Réservez ce coulis au frais. Coupez le kiwi restant en quartiers, puis en petits triangles.

Pour finir, démoulez les mousses de fromage blanc sur vos plus belles assiettes à dessert, entourez-les de coulis et disposez par-dessus les triangles de kiwis. Pour la touche finale, râpez de longs copeaux de chocolat noir et placez-les deux par deux en croix sur chacune de vos merveilles.

Voilà ! C'est prêt mes petits loups !

Un très bon appétit à vous toutes et tous. A la prochaine Pie.



Glanz, Prestige, Glamour und Sex

Als ich dieses Blatt „La Pie qui chante“ zum ersten Mal gelesen habe, habe ich mir gesagt, mein lieber Gary Brettschow, habe ich mir gesagt, das Blatt kann man noch verbessern, ihm etwas mehr von Allem geben... Glanz, Prestige, Glamour, eine Prise Sex und definitiv besseres Papier.

Als ich mir nach über 20 Jahren im Ausland die luxemburgische schwule Szene zum ersten Mal wieder bewusst angesehen habe, dachte ich, sie könnte doch etwas mehr von allem vertragen...Glanz, Prestige, Glamour und vieeel Sex!

Und beim Besuch der letzten Transculturalles Gays et Lesbiennes fiel mir auf, dass das Programm jedenfalls mehr Glanz, Prestige, Glamour braucht – ach ja, und natürlich mehr Sex.

Und da ist mir dann aufgefallen, dass ich zu negativ eingestellt bin. Eigentlich kenne ich mich gar nicht so. Wenn das Glas halb leer ist, sage ich: Ex! Wenn etwas nicht klappt, dann sage ich: noch mal probieren! Und wenn keine Klappe da ist... aber das gehört gar nicht hierher. Was ich sagen will: Immer wenn es um Luxemburg geht, dann bin ich plötzlich der große Pessimist. Zum Geldverdienen ok, aber am Wochenende nix wie weg in die Darkrooms dieser Welt. Und am Montag zurückkommen und sagen, hier ist ja echt nix los. Ja wie denn auch. Unter der Woche passiert ja auch nichts, außer einem Kennenlernglas mit einer neuen Gayromeo-Bekannntschaft in der Bar um die Ecke, schließlich nimmt man ja niemanden beim ersten Mal gleich mit nach Hause, tradition luxembourgeoise oblige.

Daher mein spontaner Neujahrsvorsatz: Hoch den Arsch! (Eine Devise, die mir in den Metropolen der Welt schon gute Dienste geleistet hat, davon ein andermal mehr.) Ich werde nutzen, was die lieben Bewegungsschwestern hier auf die Beine stellen, von der Chi-chi-Erlebnisgastronomie bis hin zu den internationalen Kultursymphonien von

Rosa Lëtzebuerg. Ich werde nicht mehr Glanz, Prestige, Glamour und Sex verlangen – ich werde Glanz, Prestige, Glamour und Sex sein!

Mein Beitrag: Eine neue Kolumne in „La Pie qui Chante“ unter dem Namen „Gays and the City/Glanz, Prestige, Glamour und Sex“.

Leider bin ich sofort in die erste Schreibkrise gerauscht: Was soll ich schreiben? Ist nicht alles Mitteilenswertes schon mal niedergeschrieben worden? Warum bin ich hier? Dehnt sich das Universum aus oder schrumpft es? Wo finde ich den nächsten Fick? – Konsequenterweise habe ich mich entschlossen, meine erste Kolumne dem Dauerbrenner-Thema schlechthin zu widmen: Sex. Aber nicht einfach nur so Sex, dazu ist alles gesagt, siehe oben, Schreibblockade. Sondern Sex in Luxemburg.



Sex In Luxemburg

Ich geb's ja gerne zu, das klingt nach einem dieser Wortspiele, wo der Anfang nicht zum Ende passt, also Metropolenregion Ettelbrück, relevante Flaggenentscheidung oder glückliche Großherzogin. Aber da machen wir es uns zu einfach. Es gibt vielleicht keine Darkrooms in Luxemburg, aber dafür eine verschwiegene, diskrete Szene von Eingeweihten, die sich an rituellen Orten zu festgelegten Zeiten treffen und darüber austauschen,

wer in der letzten Zeit mit wem... Das ist so eine Art analoges Gaymeo. Jeder kennt jeden, aber man kennt kaum mehr als den Profilnamen voneinander, und eben die aktuellen Verlinkungen. Als ich hier aufgewachsen bin, vor 40, nein 30, na, sagen wir mal 20 Jahren, da war das schon genau so. Nur eben noch viel kleiner. Ich sage nur Chez Mike. In diese Institution des frühen „Luxembourg Gay Liberation Movement“ passte die damalige Szene integral rein. Verabredungen waren unnötig, man kannte ohnehin alle Gäste. Stimmung gab es noch ganz ohne psychedelische Licht- und Lasershows oder Sound-Surround-Astound-Systeme. Das Drogenspektrum reichte von Bier bis Cassis de Beaufort. Die gute alte Zeit. Sogar wilde Orgien habe es gegeben, berichten Zeitzeugen. Dummerweise wohl nur an den Abenden, an denen ich nicht dort war. Ich nehme an, das orgiastische Maximum war ein Röhrenfernseher mit Video-2000-Pornos im Hinterzimmer.

Es ist beruhigend, dass das Chez Mike heute wieder seine Türen öffnet. Vertrauenswürdige und verlässliche Institutionen geben Halt in einer sich immer schneller verändernden Welt. Das britische Königshaus, die katholische Kirche und Chez Mike überdauern den Wandel der Zeiten – sie sind moralische Instanzen des schwulen Lebens, insbesondere natürlich der Vatikan mit seiner traditionellen Pionierstellung in Sachen Dragqueendesign. So wie jede Avantgarde früher oder später ihren Weg in den Mainstream findet, sehen wir die hippen Farben kirchlicher Würdenträger in der aktuellen Post-Teenie-Mode auf der Tanzfläche. Da darf der Wirt gerne das Licht ein paar augenschonende Stufen runterregeln.

Orgienlicht also. In diesem schummrigen Ambiente, das für die Gesichtshaut mehr leistet als Botox, wurde ich neulich Zeuge einer anthropologisch hochinteressanten Szene: Zwei Jungs im Alter von vielleicht achtzehn Jahren nutzten den überfüllten Laden für ihre persönliche Ich-bin-begehrenswert-Therapie und wiegten sich lasziv auf der Tanzfläche, einigermaßen im Rhythmus der Musik. Interessant an der Szene war nicht der Perfektionsgrad der Choreografie, sondern der geringe Bekleidungsfaktor. Die beiden hatten offensichtlich nach einem „Queer as Folk“-DVD-Wochenende beschlossen, ein wenig Club-Babylon-Atmosphäre könne auch in Luxem-

burg nicht schaden. Ohne T-Shirts und mit rhythmischen Fickbewegungen begeisterten die verliebten Exhibitionisten den Saal. Jaja, die Jugend... Testosteron, straffe Haut und ein Fettprozentsatz im niedrigen zweistelligen Bereich *seufz*

Es hatte was von der Truman-Show: Inszenierung oder Realität? Vielleicht auch einfach nur versteckte Kamera. Das ist in Luxemburg ja nichts Neues. Ich warte nur darauf, dass Lëtzebuerg privat die ersten Überwachungsvideos von Quickies in Hauseingängen bringt. Wie auch immer, der Versuch, die anderen Gäste zum Mitmachen zu animieren oder zumindest zu mehr Lockerheit, der musste freilich scheitern. Unbeweglich zugucken ist ja auch schon ganz schön viel für Luxemburg. Schließlich sind wir analogen Sex gar nicht mehr gewohnt.

Daran kann, nein muss, weiter gearbeitet werden. Also, hier ist mein persönlich Einsatz für die Luxemburger Szene, der Brettschow-Report. Eine Kombination aus analogem Sex, Exhibitionismus und Verhaltenspsychologie. Immer an vorderster Front, das ist mein Motto. Ich werde jeden belohnen, der sich um die Verwahrlosung der öffentlichen Sitten in Luxemburg bemüht: Party am Wochenende, händchenhaltende Schwestern bei Namur, Fetish-Klamotten auf der Place d'Armes, knutschende Lesben bei Hornbach und so weiter und so fort. Jeder, der sich in dieser Weise um das kulturelle Leben unserer Stadt und unseres Landes bemüht, wird mit einer Erwähnung in dieser Kolumne zu unsterblichem Ruhm aufsteigen.

Das Ganze gerne mit Bild. Schickt mir Eure Fotos. Fotografiert alles, was Euch vor's Handy läuft. Werdet „La-pie-qui-chante-Leserreporter“! Ich versuche inzwischen, Hochglanzpapier zu organisieren für die nächsten Ausgaben.

Euer Gary

gary.brettschow@live.com





Dear Readers and Readerettes,

neral public.

It is an immense pleasure for me to see you all back in 2008. And I do have to say, you look fabulous – younger, fitter and sexier than ever. May 2008 be filled with joy and pleasure for you all! I have been celebrating the New Year with my husband and a select group of very close friends at our country house. Amongst these friends were also our old (Man-to-Woman) buddies Emily Howard and Florence. We were having a jolly good time, and I hope so did you...

All that needs a lot of effort and enthusiasm.

Yes, and there is a time in life, when you don't need to ask what Rosa Lëtzebuerg can do for you, but what you can do for Rosa Lëtzebuerg. And I strongly do believe that this time has come. Rosa needs you and your support to be able to support you.

So come and lend us a hand.

And I obviously started the New Year with some very virtuous resolutions. For me: less shopping and evidently: More Hats. Also and more importantly, I vowed to commit myself more to charitable causes. Yes, Charity is the flavour of the month.

This could start by participating in our Annual General Meeting at the beginning of March. Come, listen what has been done and help us shaping Rosa and Homo life in Luxembourg henceforth.

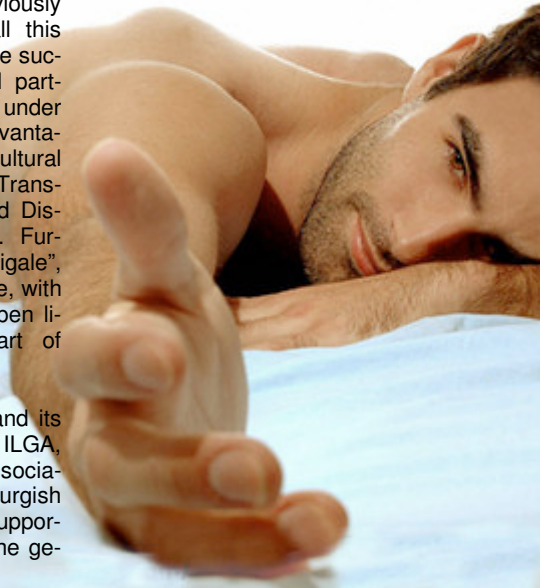
Stand up and be counted! I for once will be there,

And what could be a more worthy cause than fighting for the rights of my gay, lesbian, bisexual and other brothers and sisters who are struggling to live their lives according to their sexual orientation and identity (Hear, Hear!). One of the many standing up for their rights is obviously good old Rosa Lëtzebuerg. And all this campaigning has already lead to some success: Luxembourg has a registered partnership, an extension of the rights under this partnership to include also tax advantages has been voted, and there are cultural events such as the GayMat, the Trans-Culturelles and Public Speeches and Discussions on Luxembourg's agenda. Furthermore, institutions such as the "Cigale", a Gay and Lesbian Information Centre, with its consulting offers as well as an open library are now an established part of Luxembourgish life.

All the best,

Tilly

Additionally, and less visibly, Rosa and its active members are participating in ILGA, the international Lesbian and Gay Association, and are lobbying the Luxembourgish government on relevant issues and supporting the Homo cause in media and the ge-



NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT



Hej hò tout le monde !



Tout d'abord bonne année à vous tous, plein d'amour, de fun et surtout une bonne santé. Pensez à la capote !

Je vous écris ce petit texte pour vous présenter un endroit que j'adore. La principauté de Comborcière dans les alpes françaises...Combo pour les initié(e)s !! Il s'agit du seul endroit gay et lesbien d'altitude !

Florence, la patronne a transformé son énorme chalet, situé aux bord des pistes de ski, en maison d'hôte.

J'y vais tous les ans depuis 2003 et ce qui me plaît le plus , à côté de la formidable hospitalité

de Florence (Flo) et de son staff, ce sont les gens que j'y rencontre ! Hommes et femmes hétéros et homos tout y est !....à vous de découvrir !

Si vous avez des questions n'hésitez pas à me contacter mcangel@chd.lu ou bien visiter www.comborciere.com!

Voilà mon petit message pour la Pie de janvier 2008 !

Marc Angel



Suche Brieffreund!

Hallo

Ich denke dies ist etwas seltsam für Sie - ich versuche es. Ich bin ein älterer deutscher Mann der gerne mit anderen Männern weltweit korrespondiert und so auch in Luxemburg. Bisher aber mit wenig Glück. Vielleicht gibt es jemanden der gerne schreibt. Ich bin bereits in meinen 60-ern und schreibe auf deutsch, englisch und auf französisch.

Freundliche Grüsse

Rudi Hausmann

Darmstaedter Strasse 200

D-64625 Bensheim-Auerbach



AGENDA



Dimanche 27 janvier

17h00: Opéra « Orlando » de Gluck

Centre des Arts Pluriels à Ettelbrück

1, Place Marie-Adélaïde tél. +352 / 26 81 21-1

BILLETTERIE: tél. +352 / 26 81 21-304

Mardi-Vendredi 13h-18h, billetterie@cape.lu



Dimanche 17 février



Munshausen, village typique de l'Oesling

Randonnée organisée par Jean-François de Rando's Lorraine

Durée de 5h30, distance 16 km, rendez-vous 10h30, centre du village

Renseignements : tél. : +352 691 65 17 02

email : jfh19732003@yahoo.fr

www.randoslorraine.com

Jeudi 6 mars

19h00: assemblée générale de **Rosa Lëtzebuerg** au siège social, 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg-Bonnevoie (une invitation séparée suivra)

Jeudi 13 mars au jeudi 20 mars

« Les TransCulturelles 2008 » Voir Brochure en février

ANNULATION DU GAYMAT 2008



L'association vit uniquement du travail de ses membres actifs. Dû à un manque de ressources, Rosa Lëtzebuerg a le regret d'annoncer l'annulation du GayMat 2008. Il nous est impossible d'organiser cette année-ci la 10e édition du GayMat. Nous sommes confiants de pouvoir le faire l'année prochaine, en 2009, et nous invitons tout le monde de bonne volonté à venir nous aider.